



CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 10-18M CARQUEFOU LES 26-27 OCTOBRE 2019 ET LE 2 NOVEMBRE 2019

Gestion Sportive 2019/2020

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Les Championnats Départementaux 10m saison 2019-2020 auront lieu sur deux weekend au sein du club Carquefou Tir : Stade de la Tournière 44470 Carquefou

- 26-27 octobre 2019 pour pistolet et carabine 10m, et arbalète match,
- 2 novembre 2019 pour pistolet vitesse et standard, et arbalète Field,
- La cible mobile sera tirée à la SNT Nantes le vendredi 25 octobre au soir.

Date limite d'engagement le dimanche 29 septembre 2019.

(Aucune inscription ne sera prise après cette date ou le jour J des compétitions.)

Nous vous rappelons que les horaires annoncés dans le planning prévisionnel sont les horaires de début de match, le temps d'installation et de préparation ne sont pas inclus.

Exemple: série n°11, installation 8 h 00, début préparation/essais 8h15, début de match 8 h30.

Engagement par discipline : Adultes (dames et seniors) **11.20 €**
Jeunes (cadets et juniors) **9,20 €**
Equipes de 3 tireurs gratuites (à envoyer obligatoirement en même temps que les feuilles d'engagements)

Les feuilles devront être dûment complétées sous le format Excel (sans oublier le n° de licence correct) et devront être envoyées par mail à la gestion sportive : cd44.ligue@tirpaysdelaloire.fr

Les inscriptions des tireurs se feront dans limite des places disponibles dans chaque série ainsi il est impératif de mettre 2 choix afin de satisfaire au mieux les compétiteurs.

L'engagement du club ne sera pris en compte qu'à réception de la totalité des inscriptions de tous les tireurs du club. Ainsi, dans la mesure du possible merci de n'effectuer qu'un seul envoi avec une feuille d'engagement regroupant la totalité de vos compétiteurs.

Le règlement devra se faire par virement bancaire au plus tard le 23 octobre en ajoutant une demande d'envoi d'information de ce règlement par mail aux destinataires : tresoriercdtir44@gmail.com et cd44.ligue@tirpaysdelaloire.fr.

Si impossibilité d'effectuer un virement, se rapprocher de la gestion sportive dès l'envoi des feuilles d'engagement. **Aucun paiement ne sera pris le jour J.**

Important : Tout club n'ayant pas réglé sa facture relative à la compétition conformément à la notification ci-dessus se verra refuser l'accès au pas de tir pour ses tireurs avec impossibilité de décaler la série. Il n'y aura pas de dérogations possibles à cette décision.

Toute absence de tireur est à signaler au plus tard 7 jours avant la compétition afin de laisser la place aux tireurs sur liste d'attente. Tout dépassement de ce délai entraînera facturation de l'engagement.

Cordialement,
La Gestion Sportive,

CDTIR 44

Association déclarée le 9 Janvier 1974 – N°05512